

Pour établir le classement des internes, la Commission se base sur la grille d'évaluation suivante comportant un total de **110 points maximum**.

NOM PRENOM :

D.E.S. :

ANCIENNETÉ :

DESTINATION :

A – SITUATION DANS LE CURSUS DE L'INTERNAT	20 MAXIMUM	COMMISSION
Dernier semestre avant la fin de la phase d'approfondissement	20	
Avant dernier semestre avant la fin de la phase d'approfondissement	15	
Trois semestres avant la fin de la phase d'approfondissement	10	
Quatre semestres avant la fin de la phase d'approfondissement	5	
B – EVALUATIONS SPECIFIQUES PAR LA COMMISSION	60 MAXIMUM	
1 – Apport d'une innovation ou d'une technique nouvelle pour le service <i>(justifié par le courrier du coordonnateur local du DES)</i>	20	
2 - L'importance du stage dans la maquette	20	
3 – Services rendus : Président du bureau de l'internat : 3 pts Trésorerie, Secrétariat du bureau de l'internat : 2 pts Représentants CME et/ou Conseil/Commissions U.F.R. : 5 pts Autres services rendus (Cours, ECNi, à justifier) : 5 pts	5 maximum	
4 – Perspective de post internat à Limoges : 15 pts Perspective de post internat en Nouvelle-Aquitaine : 5 pts	15 maximum	
C – PUBLICATIONS	20 MAXIMUM	
Articles indexés ou publiés : Premier auteur 10 pts Dans les 3 premiers 5 pts Autres places 2 pts	Evaluation de la commission	
Articles pédagogiques Premier auteur 2 pts Autres places 1 pt		
Posters ou communications orales Premier auteur 2 pt Autres places 1 pt		
D –DIPLOMES MEDICAUX	10 MAXIMUM	
Master 1	5	
Master 2 déposé	7	
Master 2 en cours ou terminé	10	
DU / DIU / FST : 2 pts par diplôme	6 maximum	

La Commission fonde son jugement pour le chapitre B de la grille sur les attestations fournies par le coordonnateur local du DES, les informations en possession de la faculté et l'engagement déclaré par le candidat dans sa lettre de motivation.

Les points dédiés aux publications et aux compléments de formation sont attribués **exclusivement** sur preuves (photocopies, certificats, ...).